



ASSURANCE MULTIRISQUE IMMEUBLE

Syndic de copropriétés, propriétaires occupants et non occupants : vous êtes tous concernés par la protection de votre bien immobilier.

La multirisque immeuble est un excellent produit d'assurance vous permettant de protéger à la fois les murs mais aussi les biens contenus dans les parties communes.

Ce contrat couvre également votre responsabilité en cas de dommages causés aux tiers du fait de votre responsabilité.



LES PRINCIPALES GARANTIES OFFERTES PAR LA MULTIRISQUE IMMEUBLE

- INCENDIE/EXPLOSION
- DEGATS DES EAUX
- BRIS DE GLACE
- VOL ET TENTATIVE DE VOL
- ACCIDENTS DU TRAVAIL DES PERSONNES CHARGEES DE L'ENTRETIEN ET CONCIERGE
- RESPONSABILITE CIVILE POUR LES DOMMAGES CAUSES AUX TIERS JUSQU'A 2 500 000 dhs

Vous pouvez aussi souscrire aux garanties annexes suivantes :

- dommages incendie subis par les véhicules au repos dans le parking,
- bris d'antenne et parabole collective suite à un événement climatique,
- garantie inondations,
- garantie émeutes et mouvements populaires.

LE SAVIEZ VOUS ?

Des solutions existent pour les complexes résidentiels avec une large couverture des parties communes comprenant également les aires de jeux, piscines et courts de tennis.

N'hésitez pas à nous contacter. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous conseiller au mieux sur les solutions d'assurance qui existent sur le marché.